



Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal du samedi 25 avril 2026
09:30

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :

21/04/2026

Secrétaire de séance :

Patrick PARFAIT

N° interne de l'acte :

2026-026

Le samedi 25 avril 2026, le Conseil Municipal de Commune de Pigny s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pigny.

Membres présents :

Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Adeline HIREL TRIBALAT, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Laëtitia VERDIER, Michel MONTEL, Vincent BLANCHET

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Stéphane RIBOT (donne pouvoir à : Thierry MALOUX)

Membres Absents :

Commission communale des impôts directs (CCID) et élections

À l'issue des dernières élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans la commune.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle
Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double¹, proposée sur délibération du conseil municipal.

Conformément au 3ème alinéa de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

CCID 2026-2032

	NOM Prénom	2020-2026	2026-2032
1	RICHARD Patrick	Président	Président
2	ASSELIN Didier		x
3	AUROUX Patrick	Suppléant	x
4	CASTEJIAN Alain		x
5	CHALUS Josiane		x
6	CHASGNEAU Michel	Titulaire	x
7	DEMOULE Monique	Titulaire	x
8	DUBOIS Philippe		x
9	GAILLOCHON Gérard		x
10	HENG Céline		x
11	JAMET Philippe		x
12	LAGRANGE Patrick	Titulaire	x
13	LAISSUS Monique	Titulaire	x
14	LOUBEYRE Serge		x
15	MALOUX Thierry		x
16	PARFAIT Patrick		x
17	PINAUD Gilles	Titulaire	x
18	RIVIERE Roland	Suppléant	x

Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

19	VILLA Giani	X
20	BRISSET Carol	X
21	PLASSON Danielle	X
22	TELLIER Jean-François	X
23	MALOUX Marie	X
24	HENROT Michèle	X

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote la liste des contribuables, en nombre double

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Adeline HIREL TRIBALAT, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Stéphane RIBOT, Laëtitia VERDIER, Michel MONTEL, Vincent BLANCHET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

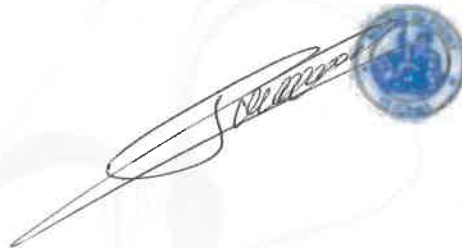
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Secrétaire de séance,
Patrick PARFAIT



Patrick RICHARD



Certifié exécutoire le :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié sur le site <https://pigny.fr> le :